



**Comité de Projet
Avenue Jean Moulin
Mercredi 3 juin 2026**

Sommaire

- 01** Rappel du fonctionnement du comité
- 02** Mesures déjà mises en place et prévues à court terme
- 03** Projets annexes impactant l'avenue
- 04** Actions de la Police Municipale
- 05** Résultats de l'étude sur la qualité de l'air et des mesures acoustiques
- 06** Suivi des comptages
- 07** Présentation du projet pérenne

01

Rappel du fonctionnement du comité

Rappel du fonctionnement du comité

Membres du comité :

- Conseil de quartier Jean-Moulin Porte d'Orléans
- Association des habitants et riverains du quartier Jean Moulin - Paris 14
- Association de commerçants VILLAGE JEAN MOULIN-FRIANT
- Parents d'élèves de l'école du 15 Chantin
- Association de cyclistes Paris en Selle
- Cours Morvan
- ESAT Jean Moulin
- Comité Local du Handicap 14^e
- Collectif de la Rue des Plantes

02

**Mesures déjà mises en place et
prévues à court terme**

Mesures déjà mises en place depuis 2024

- Réfection de la chaussée entre la place Basch et la rue Antoine Chantin, avec pose d'enrobé phonique.
- Création d'une bande cyclable.
- Végétalisation de l'avenue : création de jardinières en rejoignant et végétalisant des pieds d'arbres, et plantation d'un arbre.
- Modification des temps de feux au niveau du carrefour Boulevard Brune/Avenue Jean Moulin/Rue des Plantes
- Sécurisation du parvis du Cours Morvan : installation de barrières devant l'entrée de l'établissement et mise en œuvre d'un marquage au sol « attention école »
- Mise en place du dispositif Paris Respire chaque 1^{er} dimanche entre 10h et 18h

Mesures prévues à court/moyen terme

- **Renouvellement de la demande au Préfet de Police du lancement d'une expérimentation permettant le passage des poids lourds sur la voie de bus de l'avenue Leclerc Sud**
- **Paris Respire : élargissement du dispositif jusqu'à 20h à partir du 7 juin prochain**

03

Projets annexes impactant l'avenue

Projets annexes impactant l'avenue

Transformation du garage Peugeot au 5, avenue Jean Moulin en un **espace de logistique urbaine** et **3 commerces** (2 avec entrée avenue Jean Moulin, 1 avenue Gal Leclerc)

- Contexte économique défavorable pour la logistique urbaine, difficultés à trouver un preneur
- Discussion pour installer dans le local de logistique urbaine du *self-storage* (type Une Pièce en Plus).
- Les flux induits par cette installation sont difficiles à évaluer pour le moment et devront être précisés si le partenariat se précise.
- Les 3 locaux commerciaux n'ont à ce stade pas trouvé preneur mais La Ressourcerie Créative s'est positionnée pour installer un nouveau local dédié au réemploi, qui pourrait être co-financé par la Ville. Les discussions sont toujours en cours et la Mairie du 14e est associée à toutes les étapes
- Un permis de construire pour les travaux de transformation a été accordé à Sogaris mais fait l'objet de recours. Les équipes de Sogaris connaissent bien le contexte de l'avenue et sont disponibles pour rencontrer les acteurs.

Projets annexes impactant l'avenue

Projet de pôle handicap Jean Moulin

- La résidence Paris Habitat Jean Moulin (259 logements) va faire l'objet d'une réhabilitation complète (co-financée par la Ville).
- Elle accueille aujourd'hui en son sein 2 établissements recevant des adultes handicapés : le foyer-ESAT Entraide Union et le foyer Choisir son Avenir (foyer pour handicapés moteurs). L'ESAT Entraide Union gère notamment le Café Signes, en face de la résidence.
- La Maire du 14e a souhaité que soit étudiée la réhabilitation et, en fonction des souhaits des structures gestionnaires, l'agrandissement de ces foyers pour renforcer les capacités d'accueil et créer un véritable « pôle handicap » avenue Jean Moulin.
- Cette demande est en cours, les travaux doivent démarrer fin 2026 ou début 2027. Une réunion de présentation du projet de travaux est prévue fin juin, organisée par Paris Habitat

04

Actions de la Police Municipale

Actions de la PM sur l'avenue Jean Moulin (période du 16/10/25 au 05/05/26) :

- **Présence d'équipages du Lundi au Vendredi de 8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30 :**
Priorité à la lutte contre la **circulation des deux roues sur trottoir** et **stationnement** gênant.
- **Relevé des opérations sur la période du 16 octobre 2025 au 05 mai 2026 :**
 - **658** verbalisations sur l'avenue Jean Moulin (dont **283** pour stationnement sur piste cyclable, **175** pour stationnement gênant, et **19** pour cause de 2 roues sur trottoirs)
 - **323 missions** programmées sur l'avenue (soit plus **d'1 mission par jour**)
- **Vacataire à nouveau présent sur le point école situé à l'avenue Jean Moulin – rue Antoine Cantin**
- **Opérations café-police le 26 mai 2026 à l'angle Rue Friant/Avenue Jean Moulin de 16h00 à 18h00**
 - Passage d'environ **40 personnes** au stand

05

Résultats de l'étude sur la qualité de l'air et des mesures acoustiques

Résultats de l'étude complémentaire sur la qualité de l'air

Rappel de la demande

3 études ont été réalisées par le Service des Laboratoires de Santé Environnementale : mai-juin 2024 (pendant les travaux), mai – juin 2025 (après les travaux – C1), décembre 2025 (période hivernale – C2)

- Pour les deux premières études : baisse de la pollution observée en un an, cohérente avec la tendance régionale
→ Besoin d'une étude hivernale, généralement moins favorable à la dispersion des polluants

Composés mesurés : principaux polluants du trafic routier

Composés organiques volatils (COV) caractéristiques des émissions liées aux hydrocarbures et aux carburants

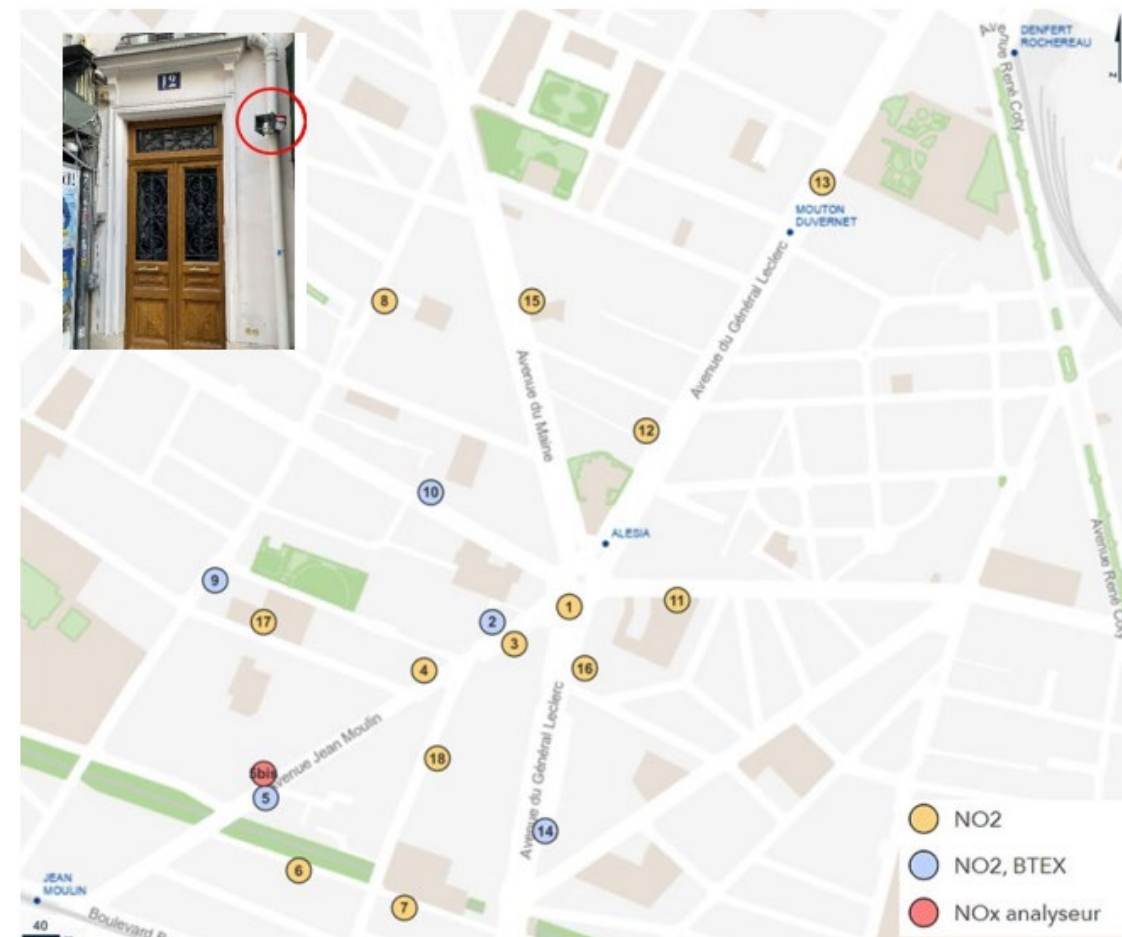
Dioxyde d'azote
NO₂

BTEX
(benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)

Résultats de l'étude complémentaire sur la qualité de l'air

Méthode

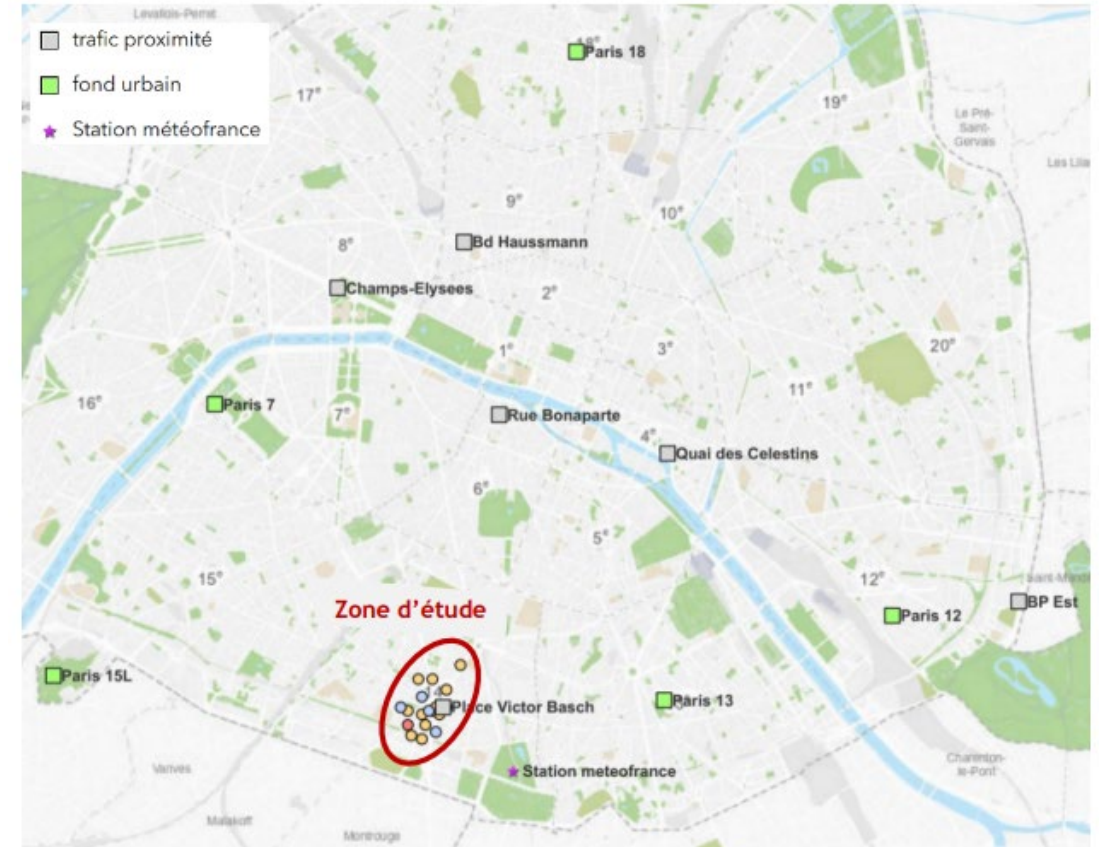
- Les mesures sont réalisées sur le **même plan d'échantillonnage** que pour les études précédentes
- Les résultats moyens obtenus lors des deux campagnes réalisées « après travaux » (C1 et C2) sont utilisés pour permettre d'avoir une **représentativité annuelle de la qualité de l'air**



Résultats de l'étude complémentaire sur la qualité de l'air

Méthode

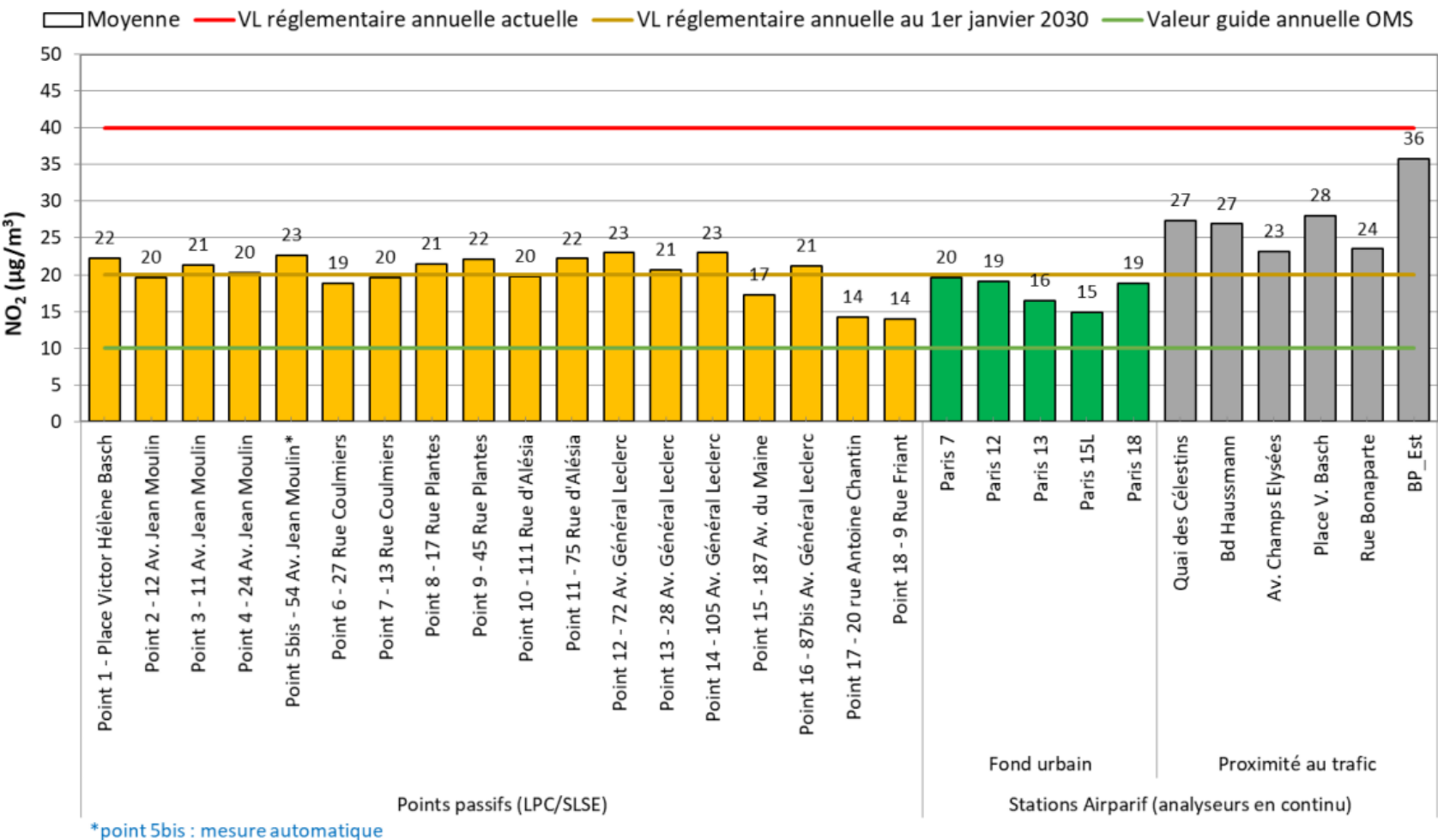
- **Comparaison avec les stations AirParif de référence :**
 - Les stations urbaines de fond, représentatives de la pollution de fond (ex : abord des parcs)
 - Les stations de proximité au trafic, représentatives de la qualité de l'air aux abords du trafic routier→ permet aussi de s'assurer de la **représentativité de la période de mesure**, très proche des moyennes annuelles
- **Comparaison avec les valeurs réglementaires**



Résultats de l'étude complémentaire sur la qualité de l'air

Concentrations moyennes en NO₂ (en µg/m³) mesurées avenue Jean-Moulin et aux stations Airparif lors des campagnes "après travaux" C1 et C2

Résultats NO₂



Influence modérée du trafic, cohérente avec un environnement urbain exposé sans proximité immédiate d'un axe fortement circulé.

Résultats de l'étude complémentaire sur la qualité de l'air

Résultats BTEX

Les concentrations **moyennes de benzène calculées apparaissent faibles et homogènes, comprises entre 1,0 et 1,1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Ces niveaux sont proches du fond urbain de Paris 13 (0,8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$), ainsi que du niveau annuel observé en 2025 sur la station de proximité au trafic la plus proche de la zone d'étude, située Place Victor Basch (1,1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Ces niveaux respectent largement la valeur limite réglementaire annuelle de 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, ainsi que l'objectif de qualité fixé à 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Résultats de l'étude complémentaire sur la qualité de l'air

Conclusions

Les campagnes « après travaux – C1 et C2 » mettent en évidence des **concentrations en NO₂ conformes à la réglementation actuelle**. De même pour le **benzène, avec des concentrations largement inférieures à la limite réglementaire**.

Cependant, le dépassement des recommandations de l'OMS pour le NO₂, ainsi que l'entrée en vigueur prochaine de normes plus strictes en 2030, soulignent la **nécessité de poursuivre les efforts de réduction des émissions**, notamment celles liées au trafic routier, afin d'améliorer durablement la qualité de l'air et de limiter l'exposition de la population.

Résultats des mesures acoustiques (enrobé phonique)

Campagne de mesures avec Bruitparif

Bruitparif : Observatoire du bruit en Île-de-France



Campagne de mesures du niveau sonore au niveau du n°7 avenue Jean Moulin, pour mesurer les effets de l'enrobé phonique et de la réduction de la circulation.

Période 1 (initial) :
04/06/2025 → 07/07/2025

Période 2 (final)
05/01/2026 → 03/02/2026

Rappel : Mise en œuvre du revêtement de chaussée « phonique » fin août 2025.



Résultats des mesures acoustiques (enrobé phonique)

Généralités sur la mesure du bruit

- Le bruit se mesure en **décibel (dB)** : unité de puissance, sur une échelle **logarithmique**.
- En acoustique environnementale : on utilise le **dB(A)**, qui tient compte de la sensibilité de l'oreille humaine aux fréquences (+ sensible aux fréquences moyennes et élevées qu'au fréquences basses).
- Niveaux sonores courants : **entre 20 et 120 dB(A)**
- Echelle logarithmique : pas d'addition arithmétiques des sources de bruit :

Deux sources identiques augmentent le niveau sonore de **+3 dB**



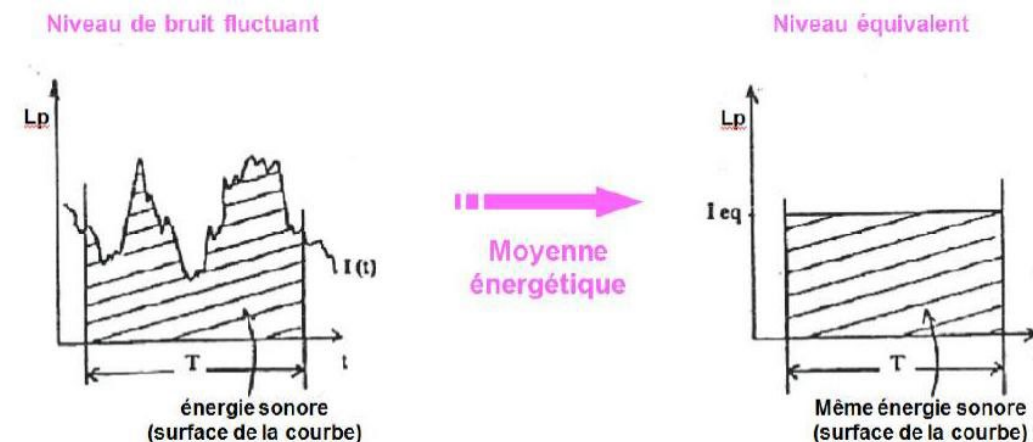
Multiplier par 10 la source de bruit revient à augmenter le niveau sonore de **+10 dB**.



Résultats des mesures acoustiques (enrobé phonique)

Généralités sur la mesure du niveau sonore

- Mesure du **L_{Aeq}** (niveau sonore équivalent pondéré A) : en dB(A) = niveau de bruit moyen.
- **Mesure toutes les 0,1 seconde.**
- Retrait des périodes de pluie et de vent fort (rafales > 40 km/h) et des bruits forts et ponctuels (ex : marteau piqueur).
- Calcul des niveaux sonores moyens par période : 6h-18h (day) / 18h-22h (evening) / 22h-6h (night). Une pondération de ces valeurs donne la mesure " Lden " (plus de poids accordé au bruit nocturne).
- Correction effectuée selon la température de l'air (rigidité des pneumatiques modifiées)



Résultats des mesures acoustiques (enrobé phonique)

Réglementation et objectifs qualité OMS

Directive européenne 2002/49/CE

Bruit du trafic routier

Valeur Limite réglementaire en façade d'habitation (en bruit incident)

Lden	Ln
68 dB(A)	62 dB(A)



Décret du 24 mars 2006 et
l'arrêté du 4 avril 2006 modifié

Objectifs de qualité OMS en façade d'habitation (en bruit incident) :

Lden	Ln
53 dB(A)	45 dB(A)



Lignes directrices relatives au
bruit dans l'environnement
OMS – octobre 2018

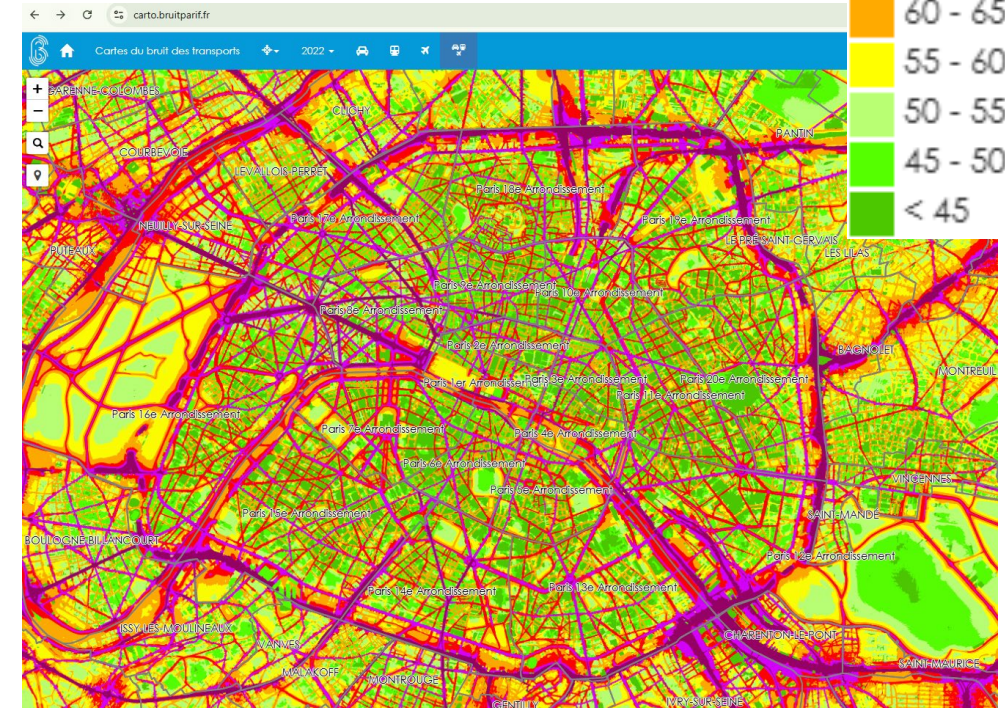
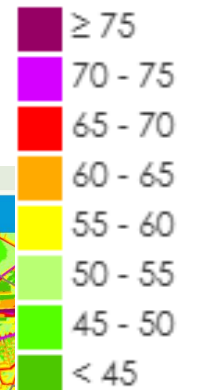
NB : les mesures n'ont pas été réalisées depuis une façade d'habitation

Niveau de bruits

Lden = day/ evening / night

Ln = night

Lden dB(A)



Résultats des mesures acoustiques (enrobé phonique)

Résultats de la mesure sur Jean Moulin



Indicateur	Etat initial 04/06/25 → 07/07/25	Etat final 05/01/26 → 03/02/26	Différence brute	Différence corrigée (température)
LAeq 6h-22h	64,9	63,6	-1,3 dB(A)	-2,1 dB(A)
Lden	70,0	67,8	-2,2 dB(A)	-3,0 dB(A)
Ln (22h-6h)	63,1	60,5	-2,6 dB(A)	-3,4 dB(A)

Valeurs au-delà des seuils réglementaires (Lden 68 dB(A) / Ln 62 dB(A))

Les diminutions observées (en dB(A)) correspondent à l'équivalent d'une réduction de trafic comprise entre -25 % et -38 % en journée et entre -45 % et -54 % la nuit.

Sur la même période, le trafic routier a de manière effective été réduit de -7 % la journée, -21 % la nuit.

Résultats des mesures acoustiques (enrobé phonique)

Intérêt et limites de l'enrobé phonique

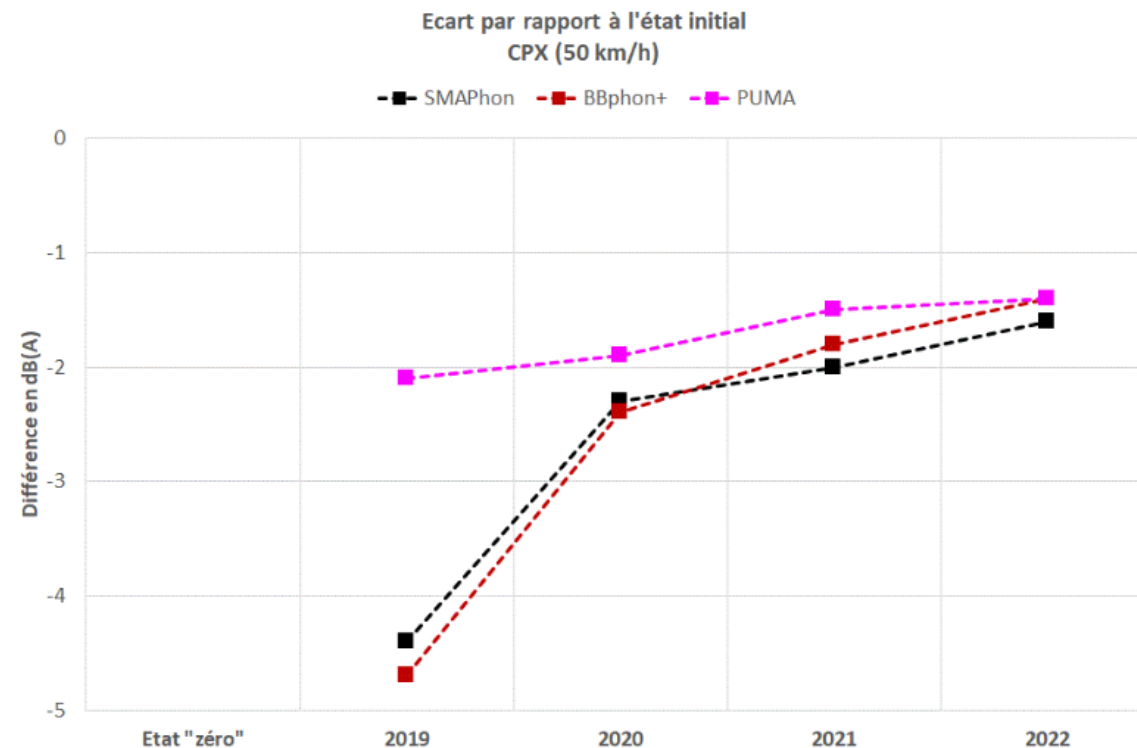
De précédentes expérimentations à Paris montrent que la **diminution du bruit** apportée par les enrobés phoniques **tend à se réduire au fil des années**.

+ 0,9 dB(A) / an à 50 km/h pour le Smaphon (produit utilisé sur Jean Moulin)

Les enrobés phoniques sont moins efficaces à plus faible vitesse, car les bruits des roulements sont recouverts par les bruits des moteurs.

Vitesses moyennes enregistrées en 2024 :

- Au nord de l'avenue = 23,8 km/h
- Au sud de l'avenue = 16,7 km/h



Suivi annuel de l'écart par rapport à l'état initial ; CPX (50 km/h).

@Ville de Paris

Projet *Life cool & Low noise Asphalt* (2018 – 2023) , cofinancé par l'UE.

06

**Suivi des comptages réalisés
sur l'avenue**

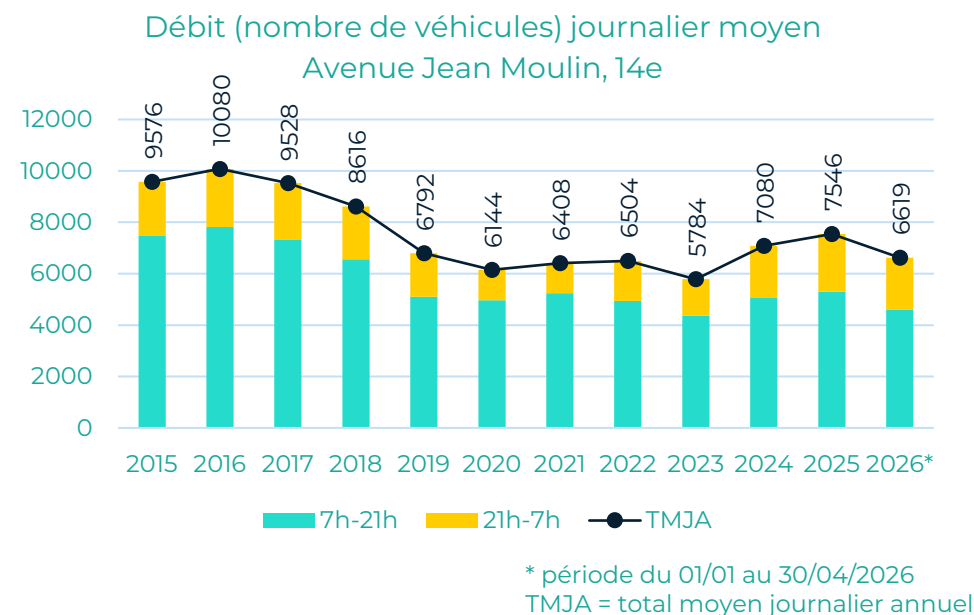
Suivi des comptages réalisés sur l'avenue

Le nombre moyen de véhicules sur l'avenue Jean Moulin est de nouveau en baisse depuis mai 2025 et la création de la bande cyclable (réduction à 1 voie de circulation générale → baisse de la capacité).

-25,7 % de trafic entre le T1 2025 et le T1 2026

La congestion reste très élevée (saturation du carrefour tramway), avec une remontée de file plus importante.

Cette congestion s'accompagne d'une réduction globale des vitesses, aussi favorisée par le re-cadencement des feux réalisé fin 2024.



07

Présentation du projet pérenne

Méthodes de travail pour le projet pérenne

Priorités, objectifs et contraintes :

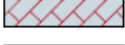
- **Améliorer les circulations des piétons et cyclistes** et éviter les conflits d'usage
⇒ suppression de la piste cyclable sur le trottoir entre la place Basch et la rue Friant
- **Embellir l'avenue** en installant des **revêtements qualitatifs**
- **Concier** les grands acteurs de l'avenue (commerçants, Sogaris, ESAT, Direction de la Propreté, etc.) sur les emplacements des **zones de livraisons et les places GIC-GIC**
- **Débuter** les travaux d'aménagement en **2027**
- Souhait de faire installer un **radar de vitesse** et/ou radar de feu rouge sur l'avenue Jean Moulin

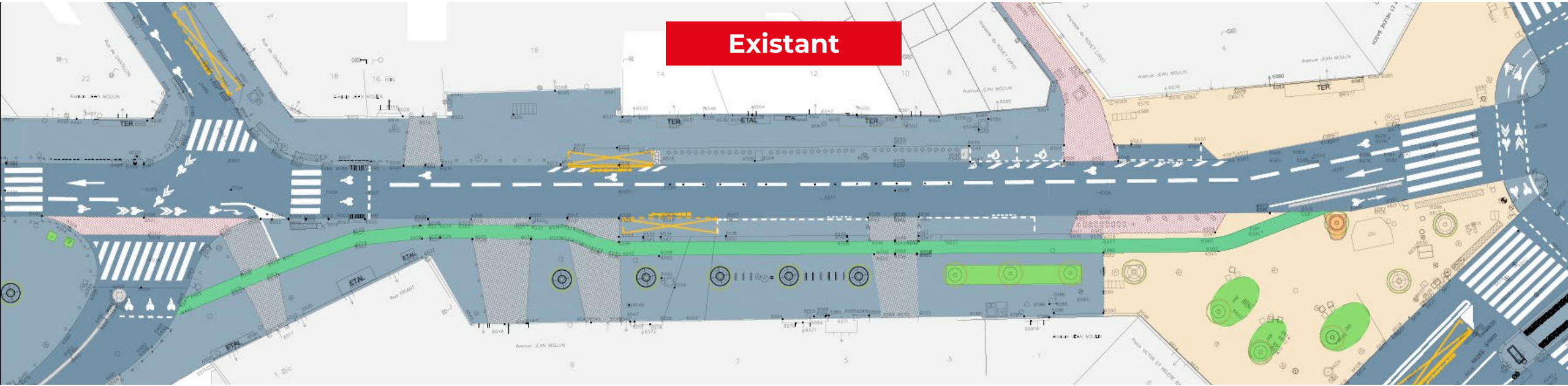
Projet de pérennisation et complétion des aménagements cyclables

Etudes présentées aujourd'hui : plans de revêtements existant et projets, niveau avant-projet (AVP), avant consultation des services et partenaires concernés.

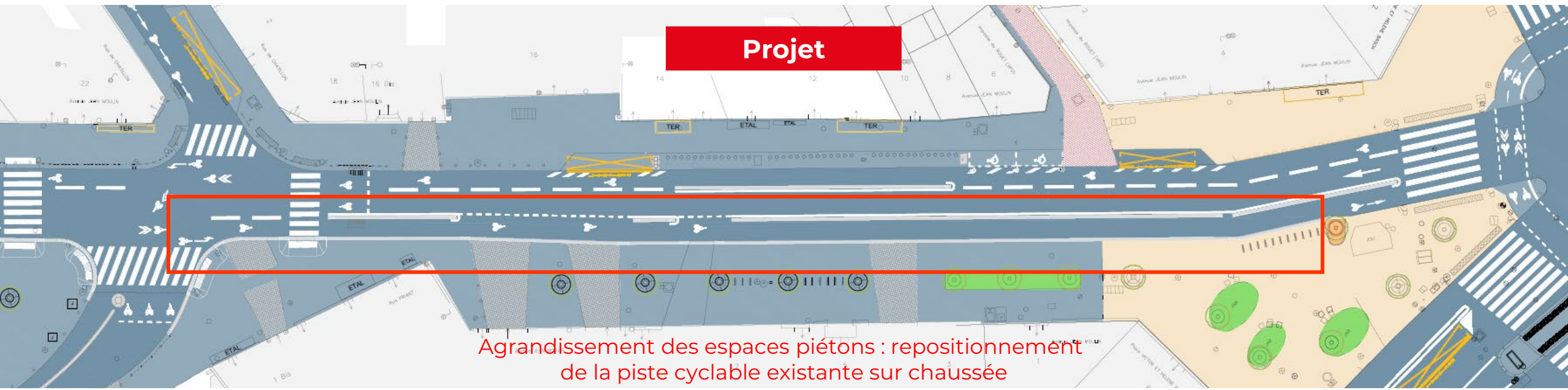
Proposition de créer deux pistes cyclables séparées dans chaque sens de circulation. Cette configuration permet :

- Un confort pour les cyclistes
- Un meilleur raccordement aux pistes cyclables aux extrémités de l'avenue
- Une collecte facilitée des déchets pour les agents

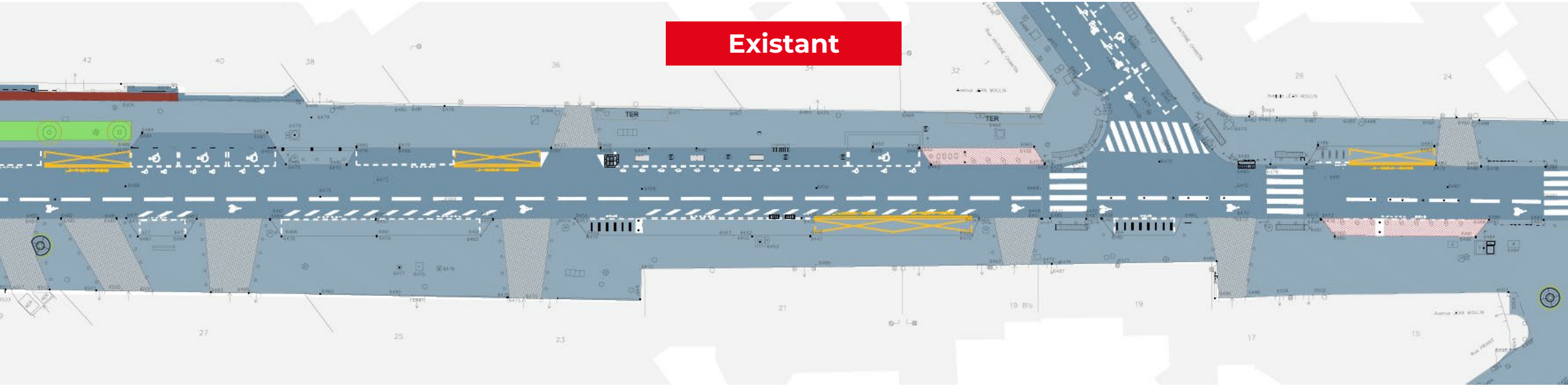
	Granit
	Asphalte
	Asphalte gaufré
	Asphalte clair
	Enrobé
	Enrobé rouge
	Enrobé clair
	Stabilisé
	Terrasse
	Bâti
	Pavage
	Dallage
	Espace vert
	Résine de voirie
	Arbre existant



Partie nord : de la place Basch à la rue Friant



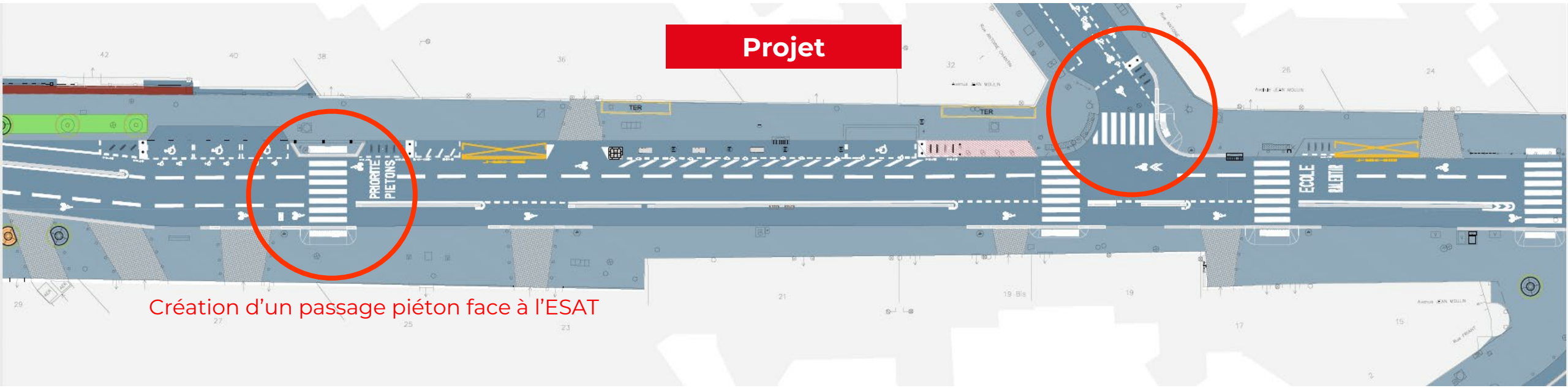
Existant



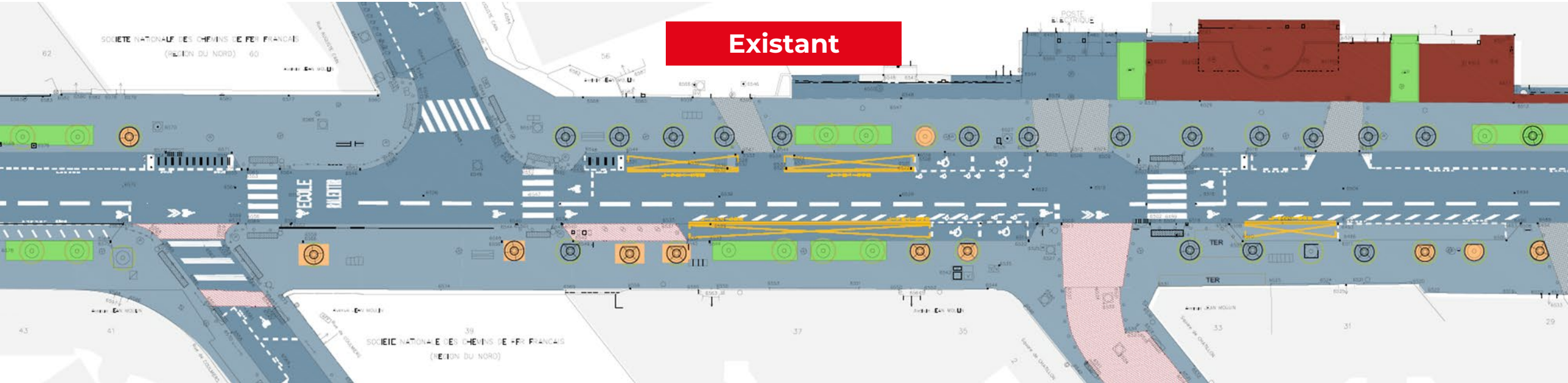
De la rue Friant aux n° 29/42

Réduction de la taille du carrefour avec
la rue Antoine Chantin

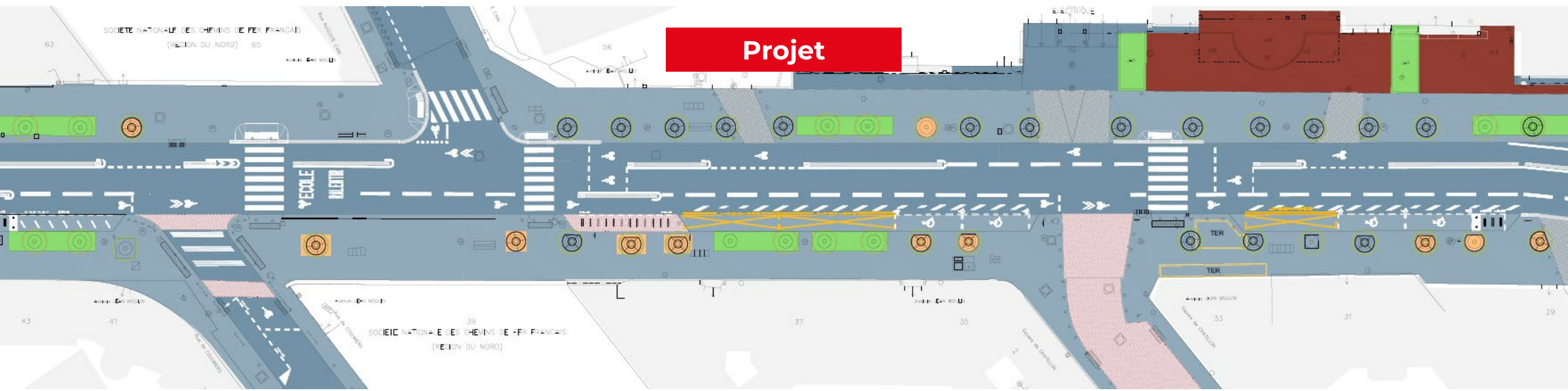
Projet

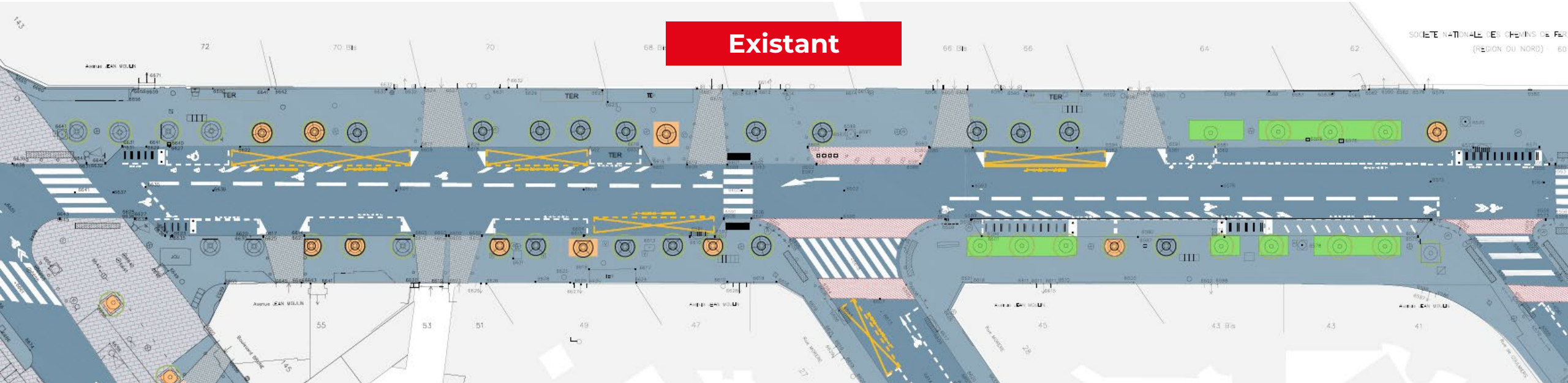


Création d'un passage piéton face à l'ESAT

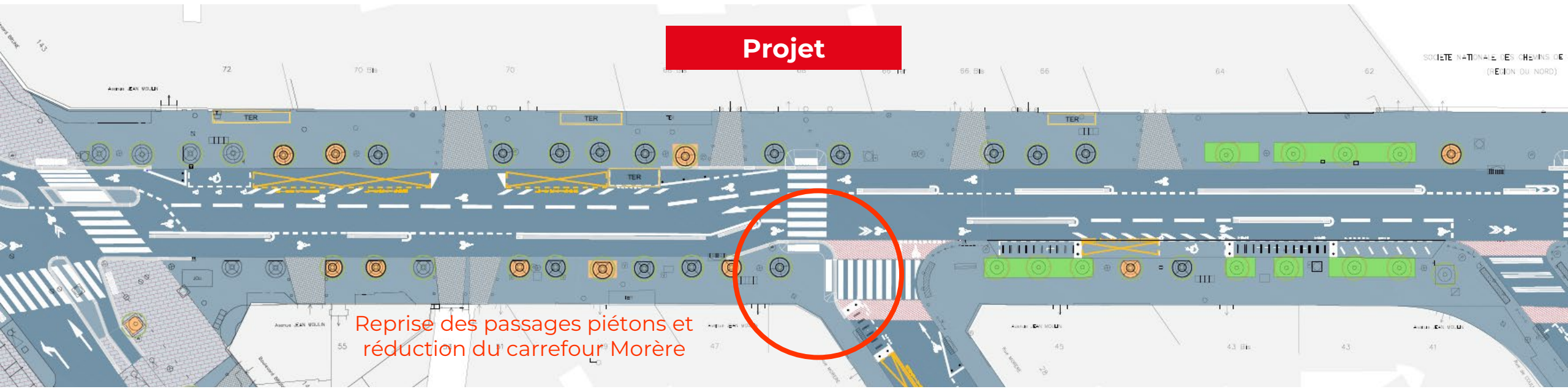


Des n°29/ 42 à la rue de Coulmiers



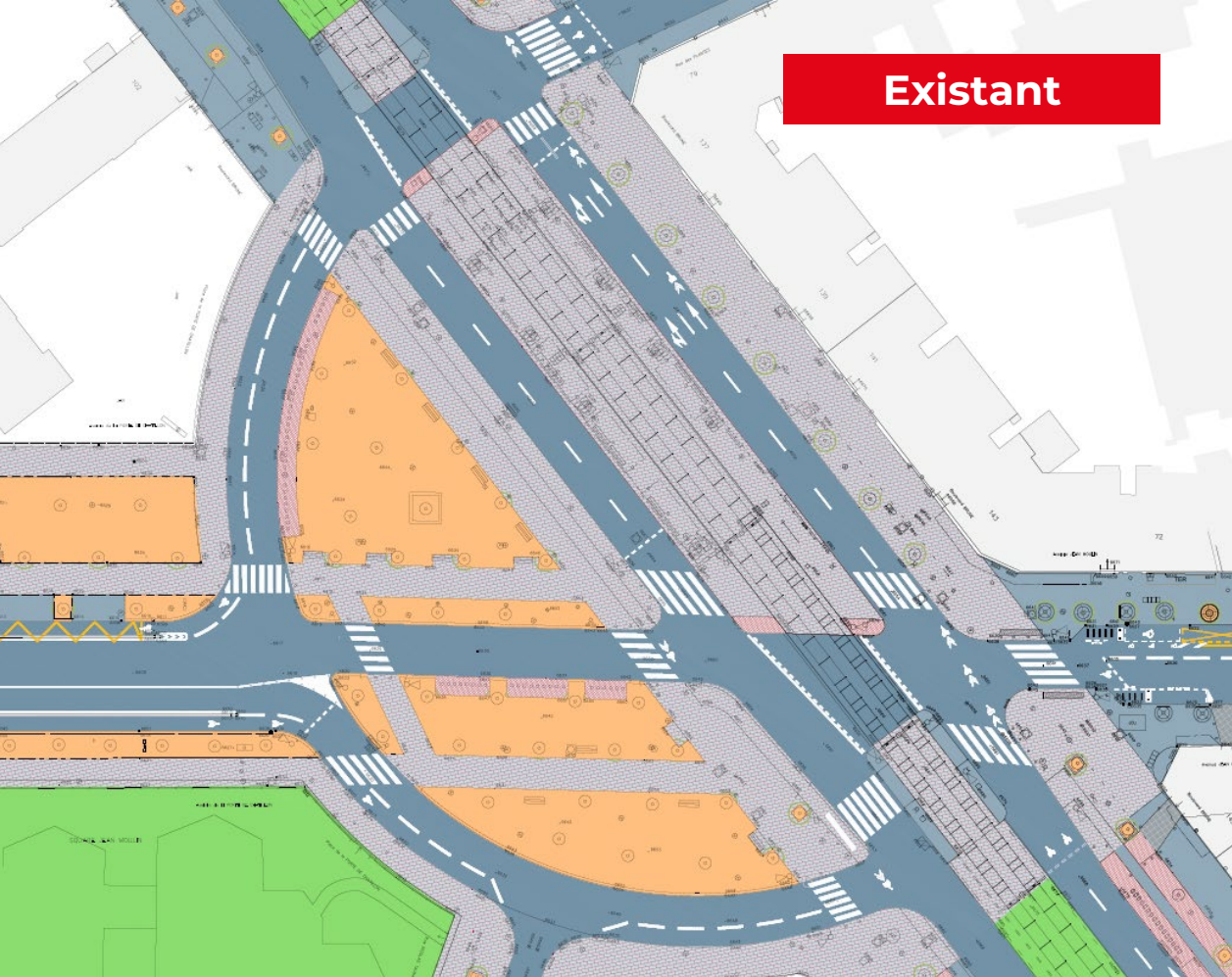


De la rue de Coulmiers au boulevard Brune

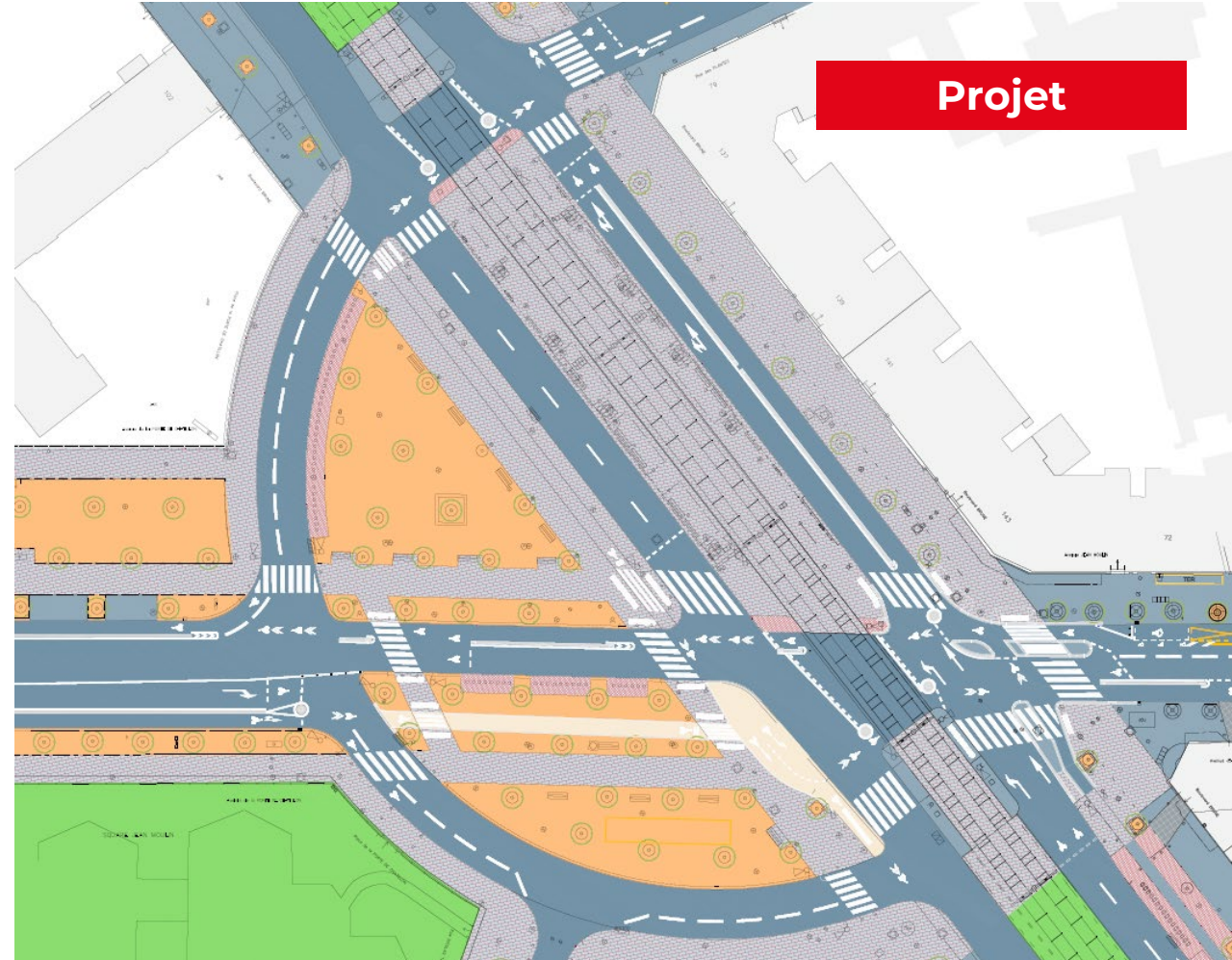


Reprise des passages piétons et réduction du carrefour Morère

Existant



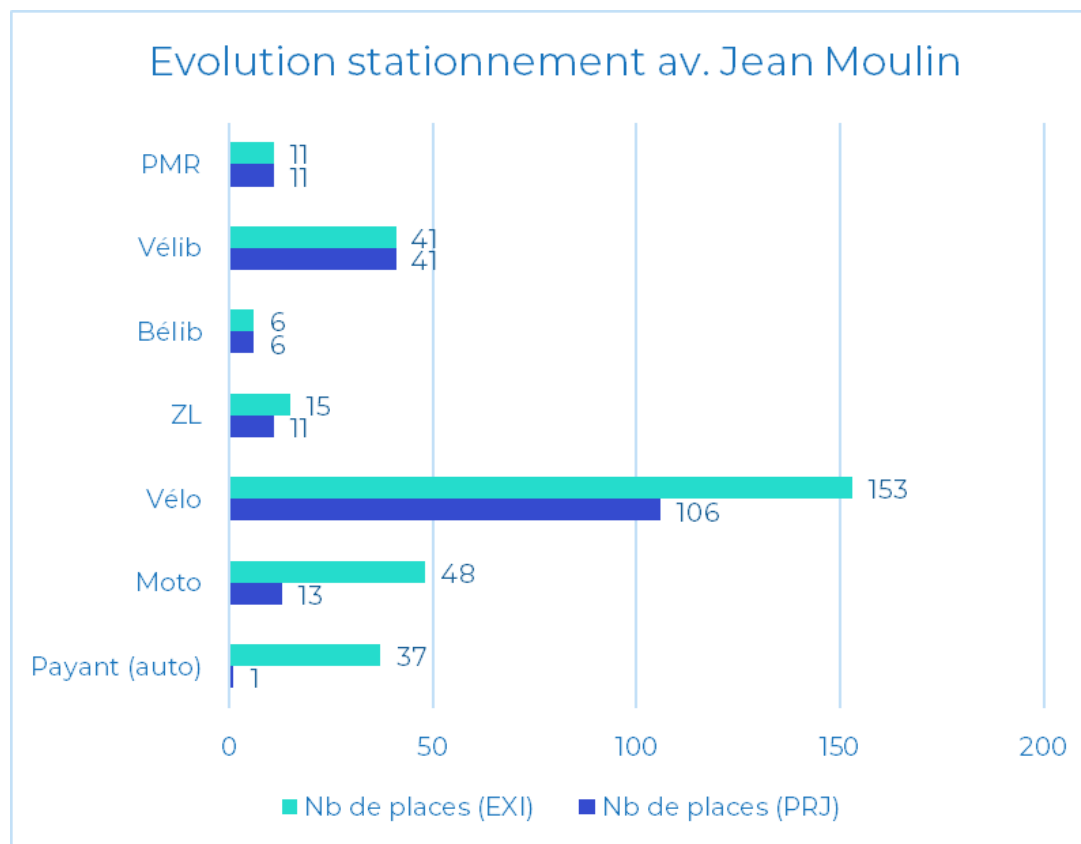
Projet



Boulevard Brune et place de la Porte de Châtillon

Bilan prévisionnel sur le stationnement

Etat des lieux post projet



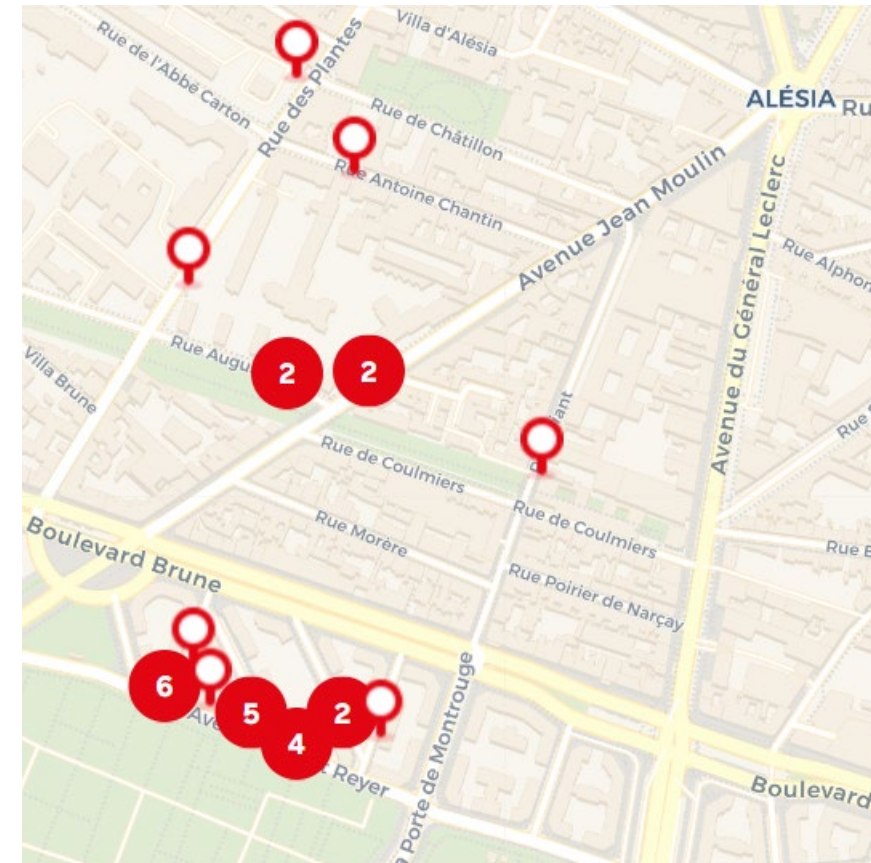
Bilan prévisionnel sur le stationnement



Les parkings souterrains seront à privilégier :

Lister les différents parkings Paris Habitat et le nombre de places disponibles : [Trouver facilement un parking - Paris Habitat](#)

A date : 66 places disponibles à proximité sont proposées à la location



Fonctionnement des zones de livraison à Paris

Zones périodiques

TRAITS POINTILLÉS
vous pouvez stationner :

- La nuit entre 20h et 7h
- Le dimanche
- Les jours fériés

OUI



Zones permanentes

DOUBLE BANDE JAUNE
places réservées
exclusivement
aux livraisons
24h/24 et 7j/7

NON



Les aires de livraison sont des **aires d'arrêt** et non de stationnement, elles sont dédiées au **chargement et au déchargement de marchandises** ou à la **prise et la dépose de personnes, quelque soit le véhicule** (utilitaire ou particulier).

Le disque de stationnement est nécessaire (30 minutes)

- Amende pour stationnement gênant : 35 €
- Mise en fourrière sur demande de la police municipale ou nationale (frais d'enlèvement + de gardiennage).

Pour les commerces et activités avec des livraisons en décalé,
ou si nécessité de garder l'espace disponible pour les
interventions des pompiers (doctrine BSPP – véhicules échelles)



Plus d'informations et la carte des zones de livraison sur le site de la Ville de Paris :

- www.paris.fr/pages/logistique-marchandises-livraisons-4738

Rappels réglementaires et arrêtés sur le site de la Préfecture de Police de Paris

- <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/prevention/nos-conseils/securite-routiere/le-stationnement-paris/les-zones-de-livraison>

Délais prévisionnels (sous réserve de validation des budgets centraux)

- Organisation d'une réunion avec les grands acteurs de la rue sur les emplacements des zones de livraisons et les places GIC : **d'ici fin juin**
- Lancement de l'instruction technique et de l'étude du carrefour avec le tramway : **juin 2026**
- Réalisation des études PRO : **entre janvier et avril 2027**
- Présentation du projet définitif aux riverains et commerçants ou réunion publique : **avril 2027**
- Travaux y compris période de préparation : **de mai 2027 à janvier 2028**

Merci